

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 février 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Clément Gignac, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
7. Rapport de la directrice générale ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher ;
9. Désignation d'un représentant à la Corporation de la mise en valeur de la zone humide de Pointe-aux-Bleuets ;
10. Subvention supplémentaire pour le Club Nautique St-Louis ;
11. Entente Bibliothèque Ste-Catherine ;
12. Dossier Hôtel de Ville ;
13. Autres sujets ;
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-014-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.

CA-015-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2018 ;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2018.

CA-016-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de janvier 2018 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de février 2018.

CA-017-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil qu'aucun permis n'a été émis en janvier 2018.

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue :

- Lettre de remerciement de Popote Multi-Services pour notre contribution financière;
- Lettre de la Mutuelle des Municipalités nous informant d'une ristourne de 1 611 \$;
- Documentation remise par M. Yvan Côté concernant les hélicoptères;
- Lettre d'une citoyenne demandant le remboursement d'une partie des droits d'accès pour la piscine de Pont-Rouge.

CA-018-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale et ajoute que la décision reste la même quant aux services de loisirs pour lesquels nous n'avons pas d'entente soit le refus d'acquitter ces frais et d'adopter la formule utilisateur/payeur.

ADOPTÉ

8.- Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté à une prochaine réunion, le dossier n'ayant pu être complété puisque certaines informations n'ont pas encore été fournies.

9. Désignation d'un représentant à la Corporation de la mise en valeur de la zone humide de Pointe-aux-Bleuets

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'il n'y a plus de représentant de la Ville à la Corporation de la mise en valeur de la zone humide de Pointe-aux-Bleuets. M. Yvan Duval se dit disposé pour faire partie de cette Corporation pour la ville.

CA-019-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil désigne M. Yvan Duval comme représentant à la Corporation de la mise en valeur de la zone humide de Pointe-aux-Bleuets.

ADOPTÉ

10.- Subvention supplémentaire pour le Club Nautique St-Louis

Le Maire, monsieur Michel Croteau, explique aux membres du Conseil qu'il a eu une rencontre avec le Commodore M. René Roy et Mme Jocelyne Boivin concernant le fonctionnement du Club Nautique et les investissements à y apporter.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

M. Roy a mentionné que le Club Nautique a besoin de renouveler certains équipements nautiques qui ne répondent plus aux besoins. Pour ce faire, il propose que le Club investisse un montant de 15 000 \$ et demande à la Ville d'investir le même montant. Après échanges, il est convenu d'investir un montant de 15 000 \$ pour l'achat d'équipements nautiques et/ou de loisirs.

CA-020-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil investisse un montant supplémentaire de 15 000\$ pour le renouvellement d'équipements nautiques et/ou de loisirs.

ADOPTÉ

11.- Entente relative à une Bibliothèque publique à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Mme Viviers explique aux membres du Conseil que l'entente intervenue avec la Ville de Ste-Catherine concernant la Bibliothèque est maintenant arrivée à terme. Nous avons reçu une nouvelle entente où la Ville de Fossambault-sur-le-Lac se joint aux deux municipalités. Il s'agit d'une entente d'une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2018, renouvelable automatiquement pour des périodes de cinq (5) ans, à moins d'avis de non renouvellement transmis six (6) mois avant l'expiration. Les coûts seront partagés au prorata des populations permanentes des villes.

Après discussion, il est convenu de renouveler ladite entente pour une période de deux (2) ans aux conditions y décrites.

CA-021-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la Bibliothèque publique.

ADOPTÉ

12.- Dossier Hôtel de ville

M. Claude Tessier mentionne qu'un Comité de construction pour le projet d'Hôtel de ville a été créé et est constitué de M. Claude Tessier, président et de MM. Jacques Tessier, Jean-Sébastien Sheedy et Mme Jocelyne Boivin et d'office Monsieur le Maire Michel Croteau.

Une rencontre a eu lieu avec les architectes et trois options nous ont été présentées indiquant les avantages et inconvénients de chacun des sites.

C'est l'Option A qui a été choisie, représentant le moins d'inconvénients tant pour les citoyens que pour les enfants fréquentant le Club et étant l'endroit le plus accessible et le plus sécuritaire, permettant également de respecter le budget. L'Hôtel de ville sera donc situé à la sortie du Club Nautique, près du Chemin Thomas-Maher. Le coût total de construction est de 650 000 \$ maximum.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-022-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil choisit l'Option A pour la construction de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉ

13.- Autres sujets

Sondage

M. Yvan Duval mentionne que suite à sa demande dans le journal Le Tour du Lac, il a reçu quelques suggestions de priorités pour les résidents du lac. Il réitère aux personnes présentes de se faire entendre ou de nous transmettre leurs suggestions ou commentaires pour les priorités qu'ils aimeraient que la Ville mette de l'avant. Les résultats seront compilés et étudiés et un rapport sera fait par la suite.

Avis de motion concernant Règlement modifiant le Plan d'urbanisme

CA-023-2018 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme sera présenté pour adoption.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

14- Période de questions

Les questions concernant le site de l'Hôtel de ville ont déjà été débattues au point 12.

15- Levée de la séance

La séance est levée à 20h15.

CA-024-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire